

Pièce valable pour deux dossiers — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

La règle de complétude rattache une pièce **au dossier où elle est déposée**. Elle ne dit pas si elle vaut dépôt pour un second dossier ouvert au nom de la même personne : c'est ce point-là qui n'était pas encore défini.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Rattacher aux deux dossiers sans rien dire	La relance du second tombe d'elle-même	La personne ignore qu'une pièce a servi à l'autre dossier	Écartée par le service

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Relancer quand même sur le second dossier	Chaque dossier reste étanche	Une demande de pièce déjà satisfaite	Écartée par le service
Rattacher aux deux et l'écrire à la personne	La relance tombe, et la personne sait quelle pièce a servi à quoi	Un message de plus	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Période	Pièces valables pour deux dossiers	Dont suivies d'une relance sur le second
Douze derniers mois	412	168
Dont le trimestre écoulé	104	41

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **168 relances envoyées pour une pièce déjà déposée** valent une entrée dans la règle de complétude, et le service le décide en connaissant le volume.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.